



Le Burn out dans le code du travail

Fiche pratique publié le **22/06/2015**, vu **1274 fois**, Auteur : [carole VERCHEYRE GRARD](#)

Faut il légiférer sur le syndrome d'épuisement professionnel ?

Comme vous le savez sûrement nos législateurs discutent actuellement de la solution de **légiférer sur le burn-out** (syndrome d'épuisement professionnel).

Mais faut-il vraiment légiférer maintenant alors que les médecins et les professionnels de la santé qui travaillent depuis de nombreuses années sur le sujet **ont incapables de donner une définition précise du Syndrome d'épuisement professionnel?**

Pas sûr !

D'autant plus que [la Cour de Cassation a déjà reconnu de manière prétorienne le burn-out.](#)

Pour lire la suite de l'article, cliquer sur ce lien : [FAUT-IL LÉGIFÉRER SUR LE SYNDROME D'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL \(BURN OUT\) ?](#)

A très vite sur mon blog principal

Bien cordialement

Carole VERCHEYRE-GRARD